



Parcs nationaux de France, au nom du réseau des parcs nationaux, s'engage, aux côtés du ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie, pour les insectes pollinisateurs sauvages, dans le cadre du Plan national d'actions mis en œuvre en faveur de ces espèces.

LA POLLINISATION ET LES ENJEUX DE SA PROTECTION ET DE SA VALORISATION

On constate un déclin des insectes pollinisateurs sauvages avec une chute des effectifs plus ou moins marquée selon les espèces. Les causes du dépérissement de ces insectes désignent une forte responsabilité humaine du fait de la dégradation de leurs habitats et des espèces de plantes à fleurs qui sont leurs ressources alimentaires.

Sauvegarder ces espèces et le service de pollinisation qu'elles rendent concourt au bien de tous et au respect des générations futures.

Les enjeux sont en effet majeurs. Car si ce déclin témoigne d'une perte regrettable de la biodiversité (les pollinisateurs sont reconnus comme indicateurs précoces de la santé de la vie animale et végétale), il compromet également une partie non négligeable de la ressource alimentaire des populations humaines : ces insectes rendent un service écologique inestimable à la reproduction d'une grande partie des plantes à fleurs, qu'elles soient sauvages ou cultivées. Environ 70% des plantes à fleurs sauvages et cultivées en France métropolitaine et 80% des cultures dans le monde (soit 35% du tonnage que nous mangeons) dépendent fortement de la pollinisation par les insectes.

LES ENJEUX DU PLAN NATIONAL D' ACTIONS

Compte tenu de l'importance de la pollinisation, Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, a présenté au conseil des ministres du 20 mai 2015 un Plan national d'actions « France, Terre de pollinisateurs » pour la préservation des abeilles et insectes pollinisateurs sauvages.

Ce plan national d'actions n'est pas un plan d'actions ordinaire. Le nombre et la variété des espèces considérées, la fonction écologique, les enjeux économiques et de conservation de la biodiversité qui concernent la quasi-totalité du territoire français, ainsi que le nombre d'acteurs ou de gestionnaires d'espaces impliqués font de ce plan un véritable challenge. La modification des comportements en est un autre.

L'objectif du plan vise dans un premier temps à une mobilisation du plus grand nombre d'acteurs en faveur des insectes pollinisateurs sauvages.

Le plan constitue donc une première étape en direction de l'objectif global à atteindre, en termes de reconquête de la biodiversité, mais aussi de productivité agricole. Il faut à terme au minimum stopper le déclin des pollinisateurs, sauvegarder ces communautés d'insectes et sauvegarder leur service de pollinisation :

- ❖ en préservant et en restaurant leur habitat et leurs conditions de développement (nidification, vie larvaire) ;
- ❖ en préservant et en améliorant les ressources florales, bases de leur alimentation, en quantité, diversité et qualité (pollen et nectar).

Il s'agit bien d'intégrer l'enjeu de « pollinisation » au sein des politiques liées en particulier à l'agriculture, à la forêt, à l'urbanisation, à la gestion des paysages, et à l'utilisation de produits phytosanitaires en protection des cultures.

L'ENGAGEMENT DE PARCS NATIONAUX DE FRANCE AUX COTES DU MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE

Parcs nationaux de France, établissement public administratif de l'État créé par la loi du 14 avril 2006, a vocation à faire rayonner les parcs nationaux au niveau national et à constituer pour eux une plate-forme d'échange de savoirs et d'expériences. Il a pour mission de créer du lien entre les parcs nationaux, de renforcer leur culture commune, de les représenter dans les enceintes nationales et internationales et de contribuer à la qualité de leur gestion. C'est pourquoi, de façon très opérationnelle, il anime une douzaine de réseaux techniques liés à leur cœur de métier (notamment dans les domaines de la connaissance scientifique, de l'agriculture, de la sylviculture et de l'éducation à l'environnement et au développement durable), il constitue à leur profit un centre de ressources scientifiques, techniques et juridiques, et il les représente dans de nombreuses instances de pilotage des politiques nationales de biodiversité, leur permettant ainsi d'être collectivement plus performants qu'ils ne peuvent l'être individuellement.

Dans le cadre de la mobilisation du réseau des parcs nationaux qu'il est chargé d'animer, Parcs nationaux de France s'engage à soutenir les actions du plan national d'actions en faveur des insectes pollinisateurs sauvages afin d'améliorer les connaissances sur ce groupe fonctionnel, les partager, sensibiliser le public, et promouvoir des pratiques vertueuses des différents usages des ressources naturelles. De nombreux parcs nationaux agissent déjà en faveur de la pollinisation (exemple : abeille noire des Cévennes et abeille noire de Port-Cros).

Parcs nationaux de France soutiendra plus particulièrement les mesures suivantes dans les parcs nationaux :

Action n°3 du Plan national d'actions : coordonner et alimenter les bases de données d'occurrence sur les insectes pollinisateurs sauvages.

Plusieurs actions d'ores et déjà conduites ou prévues par les établissements publics des parcs nationaux contribuent à la connaissance du groupe fonctionnel des pollinisateurs :

- ❖ L'inventaire biologique généralisé conduit dans le parc national du Mercantour (avec son homologue italien le Parco naturale alpi marittime) en lien avec le Muséum national d'Histoire naturelle permet d'enrichir considérablement la connaissance sur les espèces présentes dans cette région et notamment des insectes. Dans ce cadre, le parc national a piloté un « Inventaire des abeilles sauvages (Hymenoptera, Apoidea, Anthophila) » basé sur une campagne de piégeage couplée à des chasses à vue sur son territoire.
- ❖ Il en est de même des autres inventaires approfondis conduits sur certains sites particuliers comme la réserve intégrale du Lauvitel (Parc national des Ecrins) ou la réserve intégrale de Bagaud (Parc national de Port-Cros).
- ❖ Le Parc national des Cévennes dont le territoire abrite 184 espèces parmi les 274 rhopalocères français s'est engagé en 2015 dans le programme Suivi temporel des Rhopalocères de France du Muséum national d'Histoire naturelle.
- ❖ Le Parc national des Cévennes opère un suivi particulier (depuis 16 ans) des populations d'Apollon endémiques et vulnérables (*Parnassius apollo lozerae* et *Parnassius apollo aqualensis*). Il poursuit l'inventaire des stations de *Maculinea rebeli* (écotype typique des pelouses calcicoles ouvertes) et lance en 2015 de nouveaux suivis de l'Azuré des mouillères (*Maculinea alcon alcon*, espèce concernée par le plan national d'actions en faveur des *Maculinea*, dont la plante hôte est la *Gentiane pneumonanthe*).
- ❖ Le Parc national des Cévennes a commencé en 2014 un inventaire des espèces de syrphes sur l'Aigoual qui sera poursuivi. Il a également engagé en 2015 un inventaire des Cerambycidae (et autres coléoptères saproxyliques) dans les forêts matures et/ou anciennes.
- ❖ Le Parc national de la Vanoise prévoit de réaliser des inventaires d'insectes en privilégiant les pollinisateurs sauvages. Il prévoit aussi de participer au programme de sciences participatives Spipoll (suivi photographique des insectes pollinisateurs).

D'une manière plus générale, l'ensemble des établissements des parcs nationaux collectent des données d'occurrence de toutes espèces, les structurent et les mettent à disposition de l'Inventaire national du patrimoine naturel et du Système d'information sur la nature et les paysages : ce travail de fond concerne naturellement aussi les pollinisateurs sauvages.

Action n°6 du Plan national d'actions : Soutenir et développer des études scientifiques sur les pollinisateurs sauvages

Les parcs nationaux contribuent à la production de connaissance scientifique, tout spécialement sur les espèces et les milieux naturels, en accueillant les chercheurs, en commandant des études ou en encadrant des thèses et des mémoires de mastère.

- ❖ Parcs nationaux de France identifiera les pollinisateurs sauvages comme un sujet d'étude, de suivi et de recherche prioritaire dans la stratégie scientifique inter parcs nationaux. Cette stratégie scientifique adoptée par le Conseil d'administration de Parcs nationaux de France le 20 mai 2015 a vocation à inspirer les stratégies scientifiques des dix parcs nationaux et à identifier les thématiques communes nécessitant une action concertée entre les parcs nationaux. Ces thématiques seront détaillées dans le plan d'action scientifique inter parcs nationaux qui sera construit en 2015-2016.
- ❖ En 2012, le Parc national du Mercantour a encadré un mémoire de mastère « Rapport sur le statut écologique de l'abeille domestique (*Apis mellifera* L.) élevée par l'apiculture », revue bibliographique mettant en évidence dans certaines conditions des compétitions alimentaires entre l'abeille domestique et les pollinisateurs sauvages.

- ❖ En 2015, le Parc national des Cévennes contribue avec le centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive à l'encadrement d'une thèse sur l'élaboration de nouvelles méthodes d'inventaires et de suivi des populations de rhopalocères.
- ❖ Le Parc national des Calanques prévoit de réaliser un état des lieux de la pratique de l'apiculture et notamment de recueillir des connaissances sur les interactions possibles entre abeilles domestiques et abeilles sauvages. Une des applications de cette étude serait notamment de définir les densités optimales de ruches à l'hectare.
- ❖ Le Parc national de Guadeloupe prévoit d'étudier l'écologie et la répartition de l'espèce mélipone de Guadeloupe (apidae social sans dard qui produit un miel très recherché et beaucoup plus onéreux que le miel ordinaire), en vue d'améliorer et développer la production.

Action n°8 du Plan national d'actions : promouvoir les démarches visant à mieux faire connaître les pollinisateurs sauvages

Les établissements des parcs nationaux s'impliquent fortement dans le domaine de l'éducation à l'environnement. En effet, cette mission qui leur est dévolue par les textes législatifs et réglementaires est traduite dans les chartes de tous les parcs nationaux par divers objectifs, orientations et mesures. Ainsi les dix parcs nationaux pilotent annuellement environ 560 projets pédagogiques auprès des établissements scolaires de leurs territoires, réalisent plus de 700 interventions auprès des classes transplantées (classes de neige, classes de mer, classes volcan) et organisent chaque année plus de 2.300 animations (conférences, ateliers, sorties accompagnées,...) bénéficiant à 65.000 personnes. Les maisons de parc (qui abritent de nombreuses expositions), les sentiers et les sentiers d'interprétation sont annuellement utilisés par plus de 4.500.000 visiteurs. Les parcs nationaux mèneront les actions suivantes en y intégrant la thématique des pollinisateurs sauvages :

- ❖ projets pédagogiques auprès des écoles sur les territoires des parcs nationaux ;
- ❖ actions de sensibilisation du grand public sur les territoires des parcs nationaux.

Action n°11 du Plan national d'actions : conforter et étendre l'animation du Concours général agricole des prairies fleuries à l'ensemble du territoire métropolitain

PNF continuera à contribuer à l'animation du concours : Parcs nationaux de France est, avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, à l'origine de la création de ce concours et restera très impliqué dans son organisation et son intégration dans le Concours général agricole.

Les cinq parcs nationaux de montagne (Ecrins, Mercantour, Vanoise, Pyrénées et Cévennes) sont des relais de ce concours général pour inciter les agriculteurs de leur territoire à présenter leur candidature.

Action n°13 du Plan national d'actions : Diminuer l'usage des produits pesticides affectant les pollinisateurs sauvages

Plusieurs parcs nationaux, et notamment le Parc national des Pyrénées, se sont investis dans le programme national « zéro pesticides » et ont explicitement inscrit des dispositions dans ce sens dans leurs chartes. L'abandon de l'usage des pesticides pour traiter les espaces communaux figure en effet comme l'une des dispositions élémentaires des conventions d'application de la charte du Parc national des Pyrénées.

Action n°14 du Plan national d'actions : Augmenter la ressource florale en superficie et en qualité, pour les insectes pollinisateurs sauvages

Le Groupement d'intérêt public « Forêts de Champagne et Bourgogne » lance en 2015 avec divers partenaires (Conseil général, exploitants agricoles) une expérimentation d'implantation de bandes enherbées en lisière forestière et dans des parcelles de grande culture afin de développer une biodiversité patrimoniale et une biodiversité fonctionnelle comprenant notamment des invertébrés auxiliaires des cultures (dont des pollinisateurs). Cette expérimentation fait l'objet d'un suivi scientifique.

Le Parc national des Cévennes vient d'achever deux programmes de restauration de pelouses calcicoles à *Maculinea rebeli* (80 hectares) et d'escarpements rocheux siliceux à Apollon (8,5 hectares) : maintien des plantes hôtes mais aussi développement des plantes à fleur pour les imagos d'Apollon.

Tous les parcs de haute montagne conduisent des programmes de soutien aux prés de fauche favorisant une abondante floraison favorable aux pollinisateurs et permettant de produire une ressource locale nécessaire pour les périodes de stabulation des herbivores domestiques.

Action n°15 du Plan national d'actions : Perfectionner la gestion forestière pour la rendre plus favorable aux insectes pollinisateurs sauvages

Plusieurs parcs nationaux soutiennent auprès des acteurs de la sylviculture le développement de pratiques forestières permettant de préserver vieux arbres, arbres morts sur pied et de maintenir du bois mort : Parc national des Ecrins (Réserve intégrale), Parc national du Mercantour (préservation de mélèzes multicentenaires), Parc national de la Vanoise (forêt de l'Orgère avec abondance de bois mort).

En particulier, le Parc national des Cévennes a constitué sur son territoire un réseau de 10.000 hectares de "forêts en libre évolution" : arbres à loges, arbres sénescents, îlots de sénescences (de 1 à 7 hectares lancés en 2005 qui aujourd'hui cumulent 1 000 ha) et massifs de plusieurs centaines d'hectares (projets de Réserve biologique intégrale sur 1000 hectares et acquisitions foncières du parc national sur 500 hectares). Les vieux arbres et le bois mort offrent le gîte et le couvert pour de nombreux coléoptères saproxyliques et offrent de nombreux abris et cachettes pour les autres pollinisateurs.

Action n°19 du Plan national d'actions : Construire un cahier des charges pour le développement de filières de semences et de plants indigènes

Le Parc national de la Vanoise participe au projet de coopération territoriale européenne INTERREG AlpGrain visant le développement d'une filière de récolte de semences locales dans les Alpes françaises et italiennes (piloté par l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture). L'objectif est d'ensemencer les surfaces aménagées avec des espèces locales issues de souches locales, ce qui est évidemment favorable aux pollinisateurs locaux.

Action n°20 du Plan national d'actions : Intégrer la préservation des pollinisateurs sauvages dans la gestion des espaces naturels protégés, des domaines de l'Etat et des collectivités territoriales

Les cœurs de parcs nationaux constituent des réservoirs de nature peu artificialisés soumis à faible pression des activités humaines. La plupart des pressions humaines à l'origine de la régression des populations de pollinisateurs y sont absentes : agriculture et sylviculture intensive, fragmentation et destruction des habitats, diffusion de phytocides et pesticides, pollutions de l'air et des rivières. La plupart des milieux sont en libre évolution et, quand ce n'est pas le cas (pastoralisme), les activités sont orientées pour optimiser les ressources naturelles et sont favorables à la production de fleurs.

La problématique des pollinisateurs sauvages figure explicitement dans les mesures des chartes du Parc national des Ecrins et du Parc national des Calanques.

Cette problématique sera inscrite dans la feuille de route du Groupe de travail scientifique interparcs nationaux.

Elle est inscrite dans le nouveau règlement d'usage catégoriel « Miel et autres produits de la ruche » de la marque commerciale « Esprit parc national ». En effet, les apiculteurs devront utiliser des emplacements suffisamment distants les uns des autres afin de limiter la concurrence alimentaire entre abeilles domestiques et pollinisateurs sauvages.

Enfin, Parcs nationaux de France intégrera le comité de pilotage du plan national d'actions.

Fait à Paris, le 9 février 2016

**La ministre de l'écologie, du
développement durable et de l'énergie**


Ségolène ROYAL

**Le Directeur
de Parcs nationaux de France**


Michel SOMMIER

Parcs nationaux de France
Château La Valette
1037, rue Jean-François Breton
34090 Montpellier
Tél. 04 67 52 55 23 - Fax 04 67 52 64 61